

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 28 juin 2016**

Date de convocation : 28 juin 2016

Date d'affichage : 28 juin 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

L'an deux mille seize, le vingt-huit juin à dix-neuf heures et trente minutes.

Etaient présents : M. Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Floria COOL, Aline BOCQUET et M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET.

Absents excusés : M. Michaël LEFOL donne procuration à M. Christian TOULLIC  
M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD  
Mme Laurence THOMA donne procuration à M. Pascal LEFEVRE  
Mme Maryse DELIGNY.

<b>OBSERVATIONS</b>	<p>Pascal LEFEVRE précise que sur les délibérations du 07/06/2016 figurait une erreur. Lors de ce conseil municipal, Mme Aline BOCQUET donnait procuration à Mme Marie-Laure PICARD et non à M. Pascal LEFEVRE.</p>
<b>CONSEIL MUNICIPAL : DEMISSION D'UN CONSEILLER</b>	<p>Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la démission de Mme Françoise BERTRAND.</p>
<b>REGIE ANIMATIONS COMMUNALES</b>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission du régisseur titulaire et du régisseur suppléant de la régie de recettes « animations communales ». Toutefois, ils gardent les autres régies.</p> <p>Monsieur Jacques DE COCK demande qui peut tenir les régies. Monsieur le Maire répond qu'il préfère que ce soit un agent communal pour des raisons de disponibilités.</p> <p>Monsieur Romuald DENIS demande si Aline BOCQUET peut prendre en charge la régie.</p> <p>Monsieur Pascal LEFEVRE précise qu'à une époque, Maryse DELIGNY s'est portée volontaire. Il faudrait également lui poser de nouveau la question.</p> <p>Monsieur le Maire suggère que la question soit posée prioritairement au seul Agent Administratif susceptible de remplir cette mission. Il s'en occupe et nous informe de sa réponse.</p> <p>Monsieur Romuald DENIS demande qui va prendre l'argent des inscriptions du 14 juillet étant donné qu'il n'y a plus de régisseurs ? Monsieur le Maire répond que ce sera l'Agent suggéré si ci-dessus si sa réponse est positive.</p> <p>Mme Marie-Laure PICARD demande la raison de ces 2 démissions simultanées. Monsieur le Maire répond qu'elles sont liées à la décision prise en Conseil de récupérer les heures supplémentaires plutôt que de les rémunérer.</p> <p>Mme Marie-Laure PICARD précise que c'est assez surprenant. Monsieur le Maire répond qu'il ne juge pas ces 2 décisions, qu'il peut aussi les comprendre et que peut-être y-a-t-il une sorte de solidarité entre les régisseurs...</p> <p>Monsieur le Maire fait remarquer que nous sommes la seule commune de la CC2V à ne pas avoir la Secrétaire de Mairie lors des conseils municipaux. Pour lui, c'est se priver de fortes compétences et de fortes expériences. C'est dommage !</p> <p>Madame Marie-Laure PICARD demande également pourquoi la Secrétaire de Mairie était présente lors du dernier mariage à Pimprez alors qu'elle était en vacances et que lors du mariage précédent, elle n'était pas venue alors qu'elle travaillait. Monsieur le Maire répond qu'il ne connaît pas les critères de choix. Il précise qu'il ne peut pas imposer à la Secrétaire de Mairie d'assister aux mariages, c'est facultatif. La seule obligation est que Monsieur le Maire soit assisté d'un officier d'Etat Civil pour ce type de cérémonie.</p>

REMERCIEMENTS ASSOCIATIONS	<p>Monsieur le Maire donne lecture des courriers reçus du COMITE DES FETES DE PIMPRESZ, de l'ABEJ COQUEREL, de l'association ENVOL et de l'Association des Véhicules Militaires de Picardie, remerciant la Commune des subventions qui leur ont été versées.</p> <p>L'association des Véhicules Militaires de Picardie précise qu'à l'occasion du 14 juillet elle mettrait à disposition les véhicules militaires et se rendrait disponible pour la retraite aux flambeaux et les jeux, comme l'année précédente.</p>
14 JUILLET	<p>M. Romuald DENIS informe le Maire ainsi que les membres du Conseil Municipal des derniers préparatifs à entreprendre pour la fête du 14 juillet et détermine le planning. Monsieur le Maire indique que l'Agent Technique sera mis à la disposition.</p>
DEGRADATIONS	<p>Monsieur le Maire nous informe qu'un poteau électrique est tombé Rue Robert Delage, dans la nuit du 27 au 28 juin 2016. Il semblerait que ce soit un camion qui en soit l'auteur. Monsieur le Maire n'a pas encore le compte rendu de la gendarmerie.</p> <p>Monsieur le Maire nous informe qu'un poteau de la CC2V est tombé à l'entrée du village.</p> <p>Monsieur Romuald DENIS précise qu'il a retrouvé un panneau de la circulation routière.</p>
ECOLE	<p>Monsieur Pascal LEFEVRE informe le Conseil Municipal que les enfants de l'école ont pu participer à la sortie scolaire (hortillonnages et zoo d'Amiens) du lundi 27 juin 2016.</p> <p>Il précise qu'il fera un courrier de remerciements à M. BRANDOLAN, l'inspecteur de l'Académie, afin de le remercier des démarches qu'il a honorées lors de la dernière rencontre entre professeurs et parents d'élèves.</p>
YOGA	<p>Mme Marie-Laure PICARD demande au Conseil s'il est d'accord pour renouveler la mise à disposition de la Salle des Associations pour l'année 2016/2017 afin que soient dispensés les cours de yoga qui ont lieu le vendredi soir. Le Conseil répond favorablement à cette demande.</p>
DIVERS	<p>Monsieur Romuald DENIS demande des informations sur le contrat de l'agent en CUI-CAE, qui se termine fin août. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il va lui faire une prolongation de contrat de 6 mois. Le type de contrat proposé sera précisé ultérieurement.</p>
<b><u>DELIBERATIONS</u></b>	<p><b><u>CREATION DE VOIRIE EN VUE DU RETABLISSEMENT DE LA ROUTE DE RIBECOURT, RELIANT PIMPRESZ A RIBECOURT-DRESLINCOURT :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une voirie reliant la Route de Ribécourt au rond-point de la desserte ;</li> <li>• Engagement de procédure d'enquête publique ;</li> <li>• Autorisations de signatures de 2 conventions : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 convention pour la maîtrise d'ouvrage</li> <li>➤ 1 convention pour l'entretien</li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>CREATION ROUTE DE RIBECOURT, délibération modificatrice :</u></b> Transfert de 140 000.00 € du compte 2151 au compte 238 pour 70 000.00 € et 70 000.00 € au compte 2315.</p> <p><b><u>FIBRE OPTIQUE :</u></b> Amortissement de 147 630.00 € sur une durée d'un an à compter de 2017.</p> <p><b><u>RTE :</u></b> Réactualisation de la convention de servitude et autorisation de signature de l'acte authentique.</p> <p><b><u>ADTO :</u></b> Approbation des modifications des statuts.</p> <p>La séance est levée à 21h40.</p>



Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 04/07/2016  
Reçu en préfecture le 04/07/2016  
Affiché le   
ID : 069-216004861-20160628-2016\_015-DE

**DEPARTEMENT DE L'OISE**  
**ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE**  
**CANTON DE THOUROTTE**  
**MAIRIE DE PIMPREZ**

Date de convocation :

20 juin 2016

Date d'affichage :

20 juin 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

**N°2016/015**

Objet de la délibération :

**CREATION DE VOIRIE EN  
VUE DU RETABLISSEMENT  
DE LA ROUTE DE  
RIBECOURT RELIANT  
PIMPREZ A RIBECOURT-  
DRESLINCOURT**

**AUTORISATIONS DE  
SIGNATURES**

L'an deux mille seize, le 28 juin à 19 heures 30 minutes.

Étaient présents PRESENTS : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Aline BOCQUET, Mme Floria COOL, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Mme Aline BOCQUET a été élue secrétaire.

Absents excusés : Mme Laurence THOMA donne procuration à M. Pascal LEFEVRE  
M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD  
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Bernard Christian TOULLIC  
Mme Maryse DELIGNY

Absents non excusés :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la route de Ribécourt a été coupée par la réalisation de la desserte industrielle. Afin de rétablir cette voie et en conséquence de répondre à un besoin de la population de la Commune de Pimprez, il est envisagé de créer une voirie reliant la route de Ribécourt au rond-point de la desserte industrielle.

La voirie se situerait en grande partie sur la Commune de Ribécourt-Dreslincourt qui n'est pas opposée à la réalisation de celle-ci.

La maîtrise d'ouvrage sera prise en charge par la Commune de Pimprez. L'opération est estimée à 250 000 € hors taxes. Elle déléguerait, sous mandat, la réalisation de l'opération à la Communauté de communes des deux Vallées.

La Commune de Pimprez procédera néanmoins à l'instruction de l'enquête publique préalable à la création de la voirie. La délibération de création de voirie, après enquête, devra intervenir conjointement avec la Commune de Ribécourt-Dreslincourt.

La Commune de Pimprez aura également à charge, l'entretien de la voirie et conventionnera avec la commune de Ribécourt-Dreslincourt pour en déterminer les conditions selon le modèle ci-joint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

- de réaliser la voirie reliant la route de Ribécourt au rond-point de la desserte industrielle et d'en porter la maîtrise d'ouvrage
- d'engager la procédure d'enquête publique préalable à toute création de voirie
- de confier, sous mandat, la maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes des deux Vallées
- d'entretenir la voirie ainsi créée sur la Commune de Ribécourt-Dreslincourt
- Les crédits nécessaires sont portés aux comptes 238 et 2315 de l'exercice 2016
- Autorise en conséquence le maire à signer la convention de mandat déléguant à la Communauté de communes la maîtrise d'ouvrage de l'opération de voirie et tous documents s'y rapportant,
- Autorise le maire à signer la convention d'entretien de la voirie avec la Commune de Ribécourt-Dreslincourt.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 29 juin 2016

Bernard Christian TOULLIC  
Maire



Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 04/07/2016  
Reçu en préfecture le 04/07/2016  
Affiché le 04/07/2016  
ID : 000 216004861-20160628-DM\_3\_ROUTE\_ZA-DE

**DEPARTEMENT DE L'OISE**  
**ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE**  
**CANTON DE THOUROTTE**  
**MAIRIE DE PIMPRESZ**

Date de convocation :

20 juin 2016

Date d'affichage :

20 juin 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

## Délibération Modificatrice N°3

Objet de la délibération :

CREATION DE VOIRIE EN  
VUE DU RETABLISSEMENT  
DE LA ROUTE DE  
RIBECOURT RELIANT  
PIMPRESZ A RIBECOURT-  
DRESLINCOURT

TRANSFERT DE 140 000 € DU  
COMPTE 2151 AUX  
COMPTES 238 ET 2315

L'an deux mille seize, le 28 juin à 19 heures 30 minutes.

Etaient présents PRESENTS : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Aline BOCQUET, Mme Floria COOL, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Mme Aline BOCQUET a été élue secrétaire.

Absents excusés : Mme Laurence THOMA donne procuration à M. Pascal LEFEVRE M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Bernard Christian TOULLIC Mme Maryse DELIGNY

Absents non excusés :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour assurer le financement de la création de la prolongation de la Route de Ribécourt jusqu'au rond-point de la Desserte industrielle de Ribécourt, la somme de 140 000 € (cent quarante mille €uros) sur les crédits ouverts du Budget Primitif 2016 au compte 2151 doivent être transférer aux comptes 238 pour 70 000 € (soixante dix mille €uros) et 2315 pour 70 000 € (soixante dix mille €uros) .

Où les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, accepte les opérations suivantes :

Désignation	Diminution	Augmentation
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	-140 000.00 €	140 000.00 €
040 Opérations d'ordre entre section	0.00 €	140 000.00 €
2315/040	0.00 €	70 000.00 €
238/040	0.00 €	70 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	-140 000.00 €	0.00 €
2151/21 29 VOIRIES	-140 000.00 €	140 000.00 €

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 29 juin 2016

Bernard Christian TOULLIC  
Maire



Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 04/07/2016

Reçu en préfecture le 04/07/2016

Affiché le

SLO

ID : 069-216004861-20160628-2016\_0016-DE

**DEPARTEMENT DE L'OISE**  
**ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE**  
**CANTON DE THOUROTTE**  
**MAIRIE DE PIMPRESZ**

Date de convocation :

20 juin 2016

Date d'affichage :

20 juin 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

**N°2016/016**

Objet de la délibération :

**AMORTISSEMENT FIBRE  
OPTIQUE**

L'an deux mille seize, le 28 juin à 19 heures 30 minutes.

Etaient présents PRESENTS : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Aline BOCQUET, Mme Floria COOL, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Mme Aline BOCQUET a été élue secrétaire.

Absents excusés : Mme Laurence THOMA donne procuration à M. Pascal LEFEVRE  
M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD  
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Bernard Christian TOULLIC  
Mme Maryse DELIGNY

Absents non excusés :

Vu la convention de participation financière conclue avec le SMOTHD pour la réalisation du réseau Oise Très Haut Débit ;

Vu le rappel de Monsieur le Receveur Municipal concernant l'amortissement des subventions d'équipement ;

Considérant que la Commune doit amortir la subvention d'équipement d'un montant de 147 630 €uros pour le raccordement de la fibre optique ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- d'amortir la somme de 147 630 €uros (cent quarante sept mille six cent trente €uros) sur 1 an selon le tableau d'amortissement ci-dessous ;

EXERCICE	N° INVENTAIRE	BASE CALCUL	ANNUITE	CUMUL AMORT	VALEUR COMPTABLE
2017	2016-01	147 630 €	1	147 630 €	0.00€

- que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017 ;

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 29 juin 2016

Bernard Christian TOULLIC  
Maire



Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 04/07/2016  
Reçu en préfecture le 04/07/2016  
Affiché le   
ID : 069-216004861-20160628-2016\_017-DE

**DEPARTEMENT DE L'OISE**  
**ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE**  
**CANTON DE THOUROTTE**  
**MAIRIE DE PIMPREZ**

Date de convocation :

20 juin 2016

Date d'affichage :

20 juin 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

**N°2016/017**

Objet de la délibération :

**Réseau de Transport  
d'Electricité : OCCUPATION  
DU DOMAINE PUBLIC**

**CREATION DE SERVITUDE  
SUR LA PARCELLE ZH 22**

**AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

L'an deux mille seize, le 28 juin à 19 heures 30 minutes.

Etaient présents PRESENTS : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Aline BOCQUET, Mme Floria COOL, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Mme Aline BOCQUET a été élue secrétaire.

Absents excusés : Mme Laurence THOMA donne procuration à M. Pascal LEFEVRE  
M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD  
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Bernard Christian TOULLIC  
Mme Maryse DELIGNY

Absents non excusés :

Vu les travaux d'enfouissement d'une ligne électrique de 63 KV par Réseau de Transport d'Electricité ;

Vu la demande d'occupation du domaine public par le Réseau de Transport d'Electricité sur la parcelle ZH 22 ;

Considérant qu'il convient de créer une servitude sur la parcelle ZH 22 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide** de créer une servitude avec Réseau de Transport d'Electricité dans la parcelle ZH 22 pour permettre l'enfouissement d'une ligne électrique de 63 KV ;
- **autorise** le maire à signer tous documents afférents à cette opération.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 29 juin 2016

Bernard Christian TOULLIC  
Maire



Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 04/07/2016  
Reçu en préfecture le 04/07/2016  
Affiché le   
ID : 060-216004861-20160628-2016\_018-DE

**DEPARTEMENT DE L'OISE**  
**ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE**  
**CANTON DE THOUROTTE**  
**MAIRIE DE PIMPRESZ**

Date de convocation :

20 juin 2016

Date d'affichage :

20 juin 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

**N°2016/018**

Objet de la délibération :

**SPL Assistance Départementale  
pour les Territoires de l'Oise :**

**modification portant sur l'objet  
social et autorisation du  
représentant de la collectivité à  
participer au vote de  
l'assemblée générale  
extraordinaire de la société**

L'an deux mille seize, le 28 juin à 19 heures 30 minutes.

Étaient présents PRESENTS : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Aline BOCQUET, Mme Floria COOL, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Mme Aline BOCQUET a été élue secrétaire.

Absents excusés : Mme Laurence THOMA donne procuration à M. Pascal LEFEVRE  
M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD  
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Bernard Christian TOULLIC  
Mme Maryse DELIGNY

Absents non excusés :

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la SPL ADTO.

Il indique que le conseil d'administration de l'ADTO, qui s'est réuni le 24 mai 2016 envisage d'apporter des modifications aux statuts de la société qui apparaissent nécessaires afin d'intégrer dans les Statuts les dimensions de la loi NOTRe au regard du « reprofilage » des compétences départementales en mettant en avant les notions de « cohérence et de solidarité territoriale ».

En effet, la rédaction actuelle des statuts et notamment l'objet social (article 3) n'apparaît pas assez précis au regard des compétences des différentes collectivités actionnaires.

Quelques-modifications-mineures-sont également apportées aux Statuts actuels.

Il rappelle qu'à peine de nullité, conformément aux dispositions de l'article L. 1524-1 du code général des collectivités territoriales, l'accord du représentant d'une collectivité sur une modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou sur les structures des organes dirigeants d'une SPL, ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante, approuvant cette modification.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

vu, le CGCT, notamment son article L. 1524-1 ;

vu, le code de commerce ;

**1° - approuve :**

Le projet de modification de l'article 3 des statuts de la SPL ADTO dont la collectivité est actionnaire, selon les modalités suivantes ;

**Ancienne rédaction :**

L'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise a vocation à réaliser pour les Collectivités Territoriales donneuses d'ordres toute opération et action contribuant au développement de leurs infrastructures.

Elle est en conséquence appelée à se voir confier, par ses actionnaires, les projets d'organisation, d'amélioration et d'équipement sur leur territoire.

L'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise a également vocation à assurer les missions d'ingénierie s'y rapportant :

- soit de manière connexe à la réalisation des opérations et actions de développement et d'aménagement rural qui lui sont confiées,
- soit directement, sans être chargée de ladite réalisation, et uniquement en cas de carence de l'initiative privée ; les activités en cause sont celles qui ne relèvent pas du champ concurrentiel par leur faible rendement lucratif ou par leur nature.

Ces missions d'ingénierie recouvrent les assistances à maîtrise d'ouvrage concernent les domaines technique, administratif et financier. Elles ne relèvent ni de la conduite d'opération, ni de la maîtrise d'œuvre et concernent principalement :

- les infrastructures, les ouvrages et les réseaux, Les bâtiments, l'environnement,
- les déplacements et les transports.

L'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise apporte ses services aux seules Collectivités Territoriales présentes dans l'Oise et qui sont ses actionnaires. Les groupements comprenant des communes du département de l'Oise et d'autres départements sont à cet égard considérés comme présents dans l'Oise.

#### **Nouvelle rédaction :**

**L'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise a vocation à réaliser pour le compte de ses actionnaires, toute opération ou action s'inscrivant dans les compétences attribuées à la collectivité donneuse d'ordre et dans le respect du présent objet social. L'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise peut en conséquence se voir confier l'étude ou la réalisation de tout projet visant notamment :**

- \* **A promouvoir la cohésion et la solidarité territoriale**
- \* **A favoriser l'organisation, l'amélioration et l'équipement des territoires (économie d'énergie....)**
- \* **A promouvoir les actions d'aménagement et d'urbanisme des territoires ruraux**
- \* **A participer à la construction ou réhabilitation d'équipements culturels, éducatifs, sociaux, sportifs, administratifs ou économiques visant à favoriser l'emploi local.**
- \* **A développer les réseaux d'infrastructures, d'eau, de vidéoprotection, d'assainissement et les services s'y rattachant**
- \* **A assister les actionnaires dans les procédures nécessaires à la mise en oeuvre de leurs compétences.**
- \* **Ainsi que tout projet ou mission visant à la protection ou la mise en valeur des patrimoines et de l'environnement.**

**D'une manière générale, l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise apporte ses services aux seules collectivités territoriales qui en sont actionnaires, sur leur territoire géographique et dans le cadre exclusif des compétences attribuées à chacune.**

#### **2° - autorise :**

Son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de l'ADTO à voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant cette modification statutaire, et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 29 juin 2016

Bernard Christian TOULLIC  
Maire